

Affaire suivie par :  
Véronique Julien-Titeux  
Secrétaire Générale

Chartres, le 27 janvier 2021

n° 32-2021  
Tél : 02 36 15 11 68  
Mél : [ce\\_ia28@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce_ia28@ac-orleans-tours.fr)  
15 place de la République  
28019 Chartres Cedex

**Arrêté portant subdélégation de signature de Madame la Directrice académique des services  
départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir**

VU le Code de l'Éducation et notamment, les articles R.222-19 et suivants, R222-24 et suivants, D.222-20 et D222-27 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié dont notamment l'article 44 ;

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le décret du 6 mars 2019 nommant Madame Evelyne MÈGE, Directrice académique des services de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté du 2 août 2018 nommant Madame Véronique JULIEN-TITEUX dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté préfectoral n°13a/2021 portant délégation de signature à Mme Evelyne MÈGE, Directrice académique des services de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté préfectoral n°13b/2021 portant délégation de signature en matière financière à Mme Evelyne MÈGE, Directrice académique des services de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté préfectoral n°13c/2021 portant délégation de signature en matière d'organisation du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des actes des EPLE à Mme Evelyne MÈGE, Directrice académique des services de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Véronique JULIEN-TITEUX, Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne MÈGE, dans le cadre des délégations données à cette dernière par les arrêtés préfectoraux n°13a/2021, 13b/2021 et 13c/2021 du 25 janvier 2021.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

**Article 3 :** La Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Directrice académique des services départementaux  
de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir**



**Evelyne MÈGE**